

LOIRE Météorologie

Les vigilances se suivent et ne se ressemblent pas dans la Loire

Météo France a publié son bilan des vigilances météorologiques émises au cours de l'année 2019. Le département de la Loire est, avec l'Isère, celui qui a cumulé le plus d'alertes météorologiques l'année dernière. Un record qui ne devrait pas se confirmer en 2020. Explications.

À seize reprises au cours de l'année 2019, le drapeau orange a été hissé par Météo France dans la Loire en prévision d'événements climatiques dangereux. Elle figure ainsi, avec l'Isère, parmi les deux départements ayant cumulé le plus de vigilances au cours de l'année dernière (*). Une tendance assez exceptionnelle puisqu'en 2018, la Loire avait été placée en vigilance orange à moins de dix reprises. Et l'année 2020 devrait également se retrouver bien en deçà avec sept vigilances orange déclenchées cette année.

Un été 2019 bien plus orageux qu'en 2020

La plupart des alertes orange (sept) de 2019 concernaient des épisodes orageux sur les mois de juin, juillet et août. Parmi eux, on se souvient notamment des violents orages de grêle du samedi 6 juillet 2019 : cet épisode avait été marqué par la présence de gros grêlons, les plus gros recensés au cours de l'année par l'observatoire Keraunos avec un diamètre de 9 centimètres. Il faut dire que l'instabilité avait été très marquée cet été-là dans la Loire :



En 2019 comme en 2020, le risque d'orages violents a été le premier motif de déclenchement des alertes météorologiques dans le département de la Loire. Photo d'archives Progrès/Celik ERKUL

+ 49 % par rapport aux normales et 55 jours d'orages cumulés. À titre de comparaison, seules trois alertes aux orages ont été déclenchées en 2020 dans la Loire.

Les épisodes de vent fort ont nécessité quatre alertes en 2019 contre une seule en 2020. À noter également le drapeau orange hissé à deux reprises pour les canicules en 2019 et deux fois encore en 2020 ; deux épisodes neigeux en 2019 contre aucun, pour l'heure,

en 2020 ; un épisode pluvieux en 2019 et un épisode d'inondation en 2020.

12 % de « fausses alarmes »

Dans son bilan annuel, Météo France estime que le taux de fausses alarmes s'élève à 12 %. « Cela signifie que dans 88 % des épisodes de vigilance, les dangers associés ont été constatés et se sont produits avec l'intensité estimée ». Soit, en moyenne, une

fausse alarme par département. Parallèlement, le taux de non-détection (la survenance d'épisodes violents n'ayant pas donné lieu à une alerte) s'élève à 1,4 %, « le taux le plus bas depuis la mise en place des indicateurs », indique le rapport.

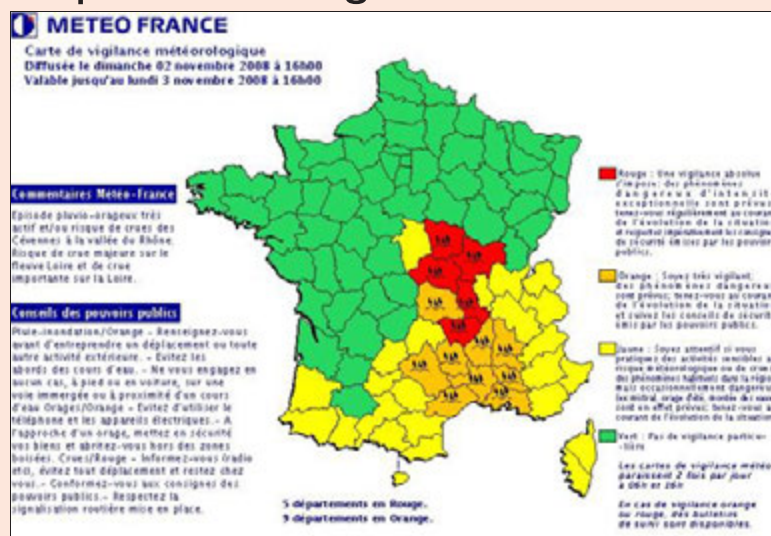
Pour parfaire l'efficacité de son dispositif, Météo France prévoit, dès 2021, d'améliorer « la prise en compte des spécificités territoriales de plus petite échelle que le

département ». La vigilance sera ainsi enrichie par des informations à l'échelle infradépartementale.

Rémi BARBE
remi.barbe@leprogres.fr

(*). À l'inverse, trois départements bretons n'ont été placés en vigilance météorologique qu'une seule fois sur la même période.

Le pavillon rouge hissé une seule fois dans la Loire



La vigilance météorologique rouge est le plus haut niveau d'alerte météorologique en vigueur sur le territoire métropolitain. Elle a été déclenchée cinq fois au cours de l'année 2019 : deux fois pour des épisodes de canicule et trois fois pour des épisodes de pluie/inondation dans le sud de la France (Var, Alpes-Maritimes et Pyrénées-Atlantiques).

Dans la Loire, le drapeau rouge n'a été hissé qu'une seule fois depuis que les dispositifs de vigilance météorologiques existent. C'était les 2 et 3 novembre 2008, à l'occasion des crues majeures de la Loire. Lors de ce même épisode climatique, le département de la Haute-Loire avait également été placé en vigilance rouge pour la seule fois de son histoire.

Dimanche 2 novembre 2008 : pour la seule fois de son histoire, le département de la Loire est placé en vigilance rouge par Météo France. L'alerte ne sera levée que le lendemain. Photo d'archives Météo France

REPÈRE

■ Neuf phénomènes climatiques surveillés

Le dispositif de vigilance météorologique existe depuis le 1^{er} octobre 2001 et a été créé suite aux tempêtes de décembre 1999.

Il surveille neuf types de risques climatiques : le vent violent, les pluies/inondations, l'inondation, les orages, la neige/verglas, les avalanches, la canicule, le grand froid et les vagues/submersion.

Le département de la Loire ne peut, par nature, être exposé qu'à sept d'entre eux, les risques d'avalanches et de vagues/submersion étant néants.